

# COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2013

---

L'an deux mil treize, le 29 janvier à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la ville de RENAGE,  
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie GIRERD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2013

## Présents :

MM. et MMES. GIRERD. CORONINI. ROYBON. ROUSSET. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. RICHARD. PERRIOLAT. THEAUDIN. SPOSITO. BERTONA. MENDES TEXEIRA. PONZONI. RINDONE.

## Excusés :

M. GAUTHIER. MATTIA. MANSOURI. KAYAKUSU. BEAU. NIOGRET.

## Procurations :

Mr BASSEY donne procuration à Mme GIRERD  
Mme CUNIBERTO donne procuration à Mr SPOSITO  
Mr GUAGLIANONE donne procuration à Mme ROUSSET

**MARDI 29 JANVIER 2013**  
**A 20 H 00**

**Salle Pierre Girerd - Centre socioculturel**

## Ordre du Jour

Approbation du compte-rendu du 18 décembre 2012

### I- Finances :

- **Objet :** Débat d'orientation budgétaire 2013.

### II - Aménagement du Territoire : Urbanisme / Patrimoine végétal

- **Objet :** Opération ravalement de façades : attribution de subvention.
- **Objet :** Consultation pour une étude de gestion différenciée du patrimoine végétal et requalification des espaces publics.

### III - Intercommunalité

- **Objet :** Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire.

### IV - Conventions

- **Objet :** Signature d'une convention de mise à disposition du minibus au service animation sociale de la CCBE.
- **Objet :** Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la classe CLIS de Grenoble 2011/2012.
- **Objet :** Signature d'une convention avec la ville de Voiron relative à la participation des frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de la ville de Voiron.
- **Objet :** Mutualisation d'un animateur « captages prioritaires » et signature d'une convention de mise à disposition de personnel.

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Mickaël RICHARD.

## I-FINANCES

### ▪ Débat d'orientation budgétaire 2013

Délib n° 01/2013

Invité par Madame le Maire, Monsieur Dominique ROYBON, adjoint délégué aux finances, à la vie économique et à l'intercommunalité, rappelle que pour les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget est précédé, dans les deux mois, d'un débat d'orientation budgétaire (DOB).

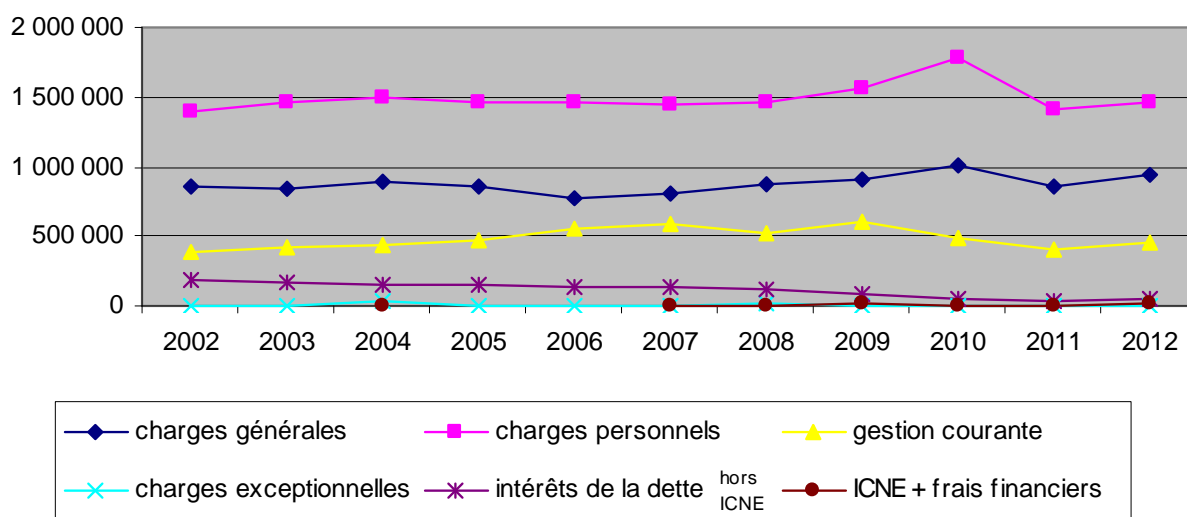
Il précise que le DOB ne donne pas lieu à un vote et présente à l'Assemblée les éléments financiers rétrospectifs et prospectifs concernant la commune.

La politique de provisions et de maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis en 2012 de réaliser notamment les opérations suivantes :

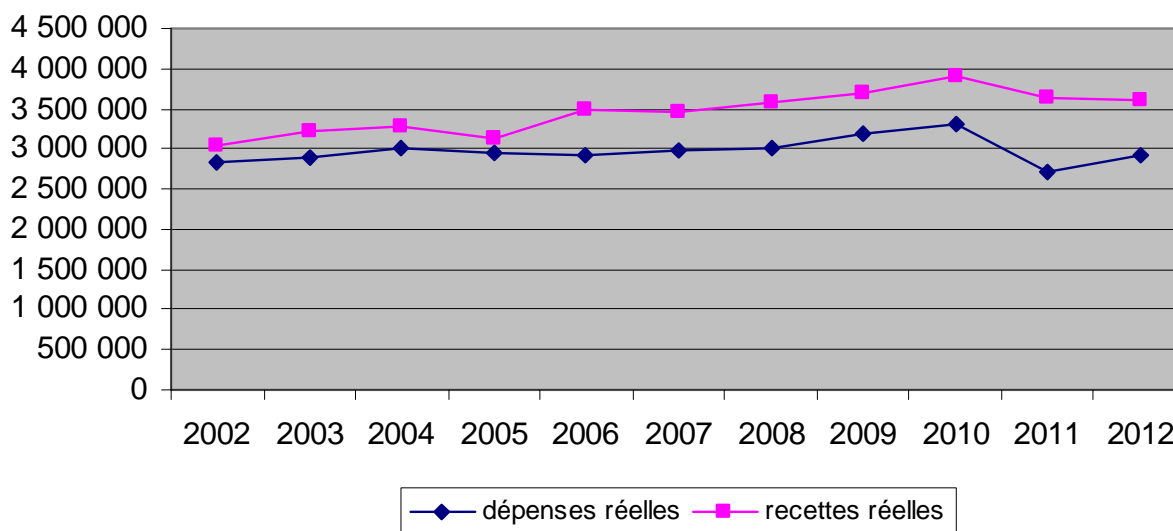
- ✚ Réalisation de la tranche Cardinale-église du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée
- ✚ Démolition de la grange rue des écoles
- ✚ Réfection de la salle audio de l'école Aimé Brochier en régie
- ✚ Remplacement des fenêtres, aménagement et sécurisation du parking de l'école Françoise Dolto
- ✚ Démolition de la salle du parc et de la salle du comité des fêtes
- ✚ Aménagement partiel du parc des sports
- ✚ Aménagement du jardin du souvenir et du columbarium
- ✚ Mise en place de la politique Ville Propre
- ✚ Poursuite du Plan Local d'Urbanisme
- ✚ Acquisitions foncières notamment pour l'aménagement de l'ilôt carrosserie
- ✚ Ouverture d'une CLIS
- ✚ Provisions pour investissements (gymnase, école élémentaire, vestiaires).

### Bilan financier :

**Evolution des dépenses de fonctionnement  
Compte administratif**

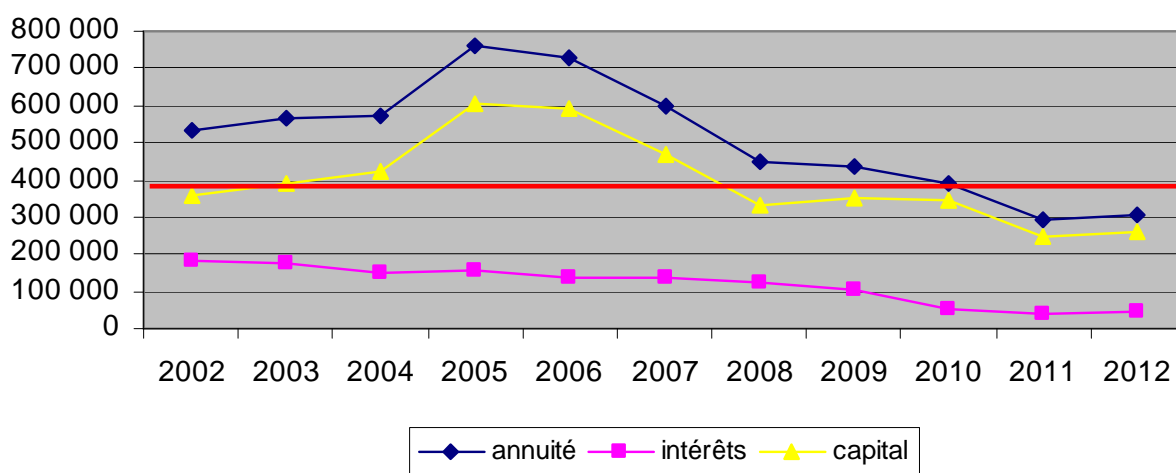


## Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



## Analyse de la dette :

### Evolution de la dette



— Capacité actuelle de remboursement d'annuité

La capacité de désendettement de la commune est 3.27 ans. Elle se calcule en divisant l'encours de dette (2 269 520 €) par l'épargne brute (693 646 €). Elle répond à la question : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Cette capacité de désendettement, inférieure à 5 ans, révèle une situation favorable et un endettement maîtrisé.

Le montant de la dette ramené au nombre d'habitants est de 604 €/hab, ce qui est inférieur à la moyenne des communes de même strate (788 €/hab).

Par ailleurs, on constate que la situation financière actuelle permet un auto-financement important des investissements.

Pour mesurer cette capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées, il existe un indicateur appelé marge d'autofinancement courant qui se calcule de la manière suivante : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement.

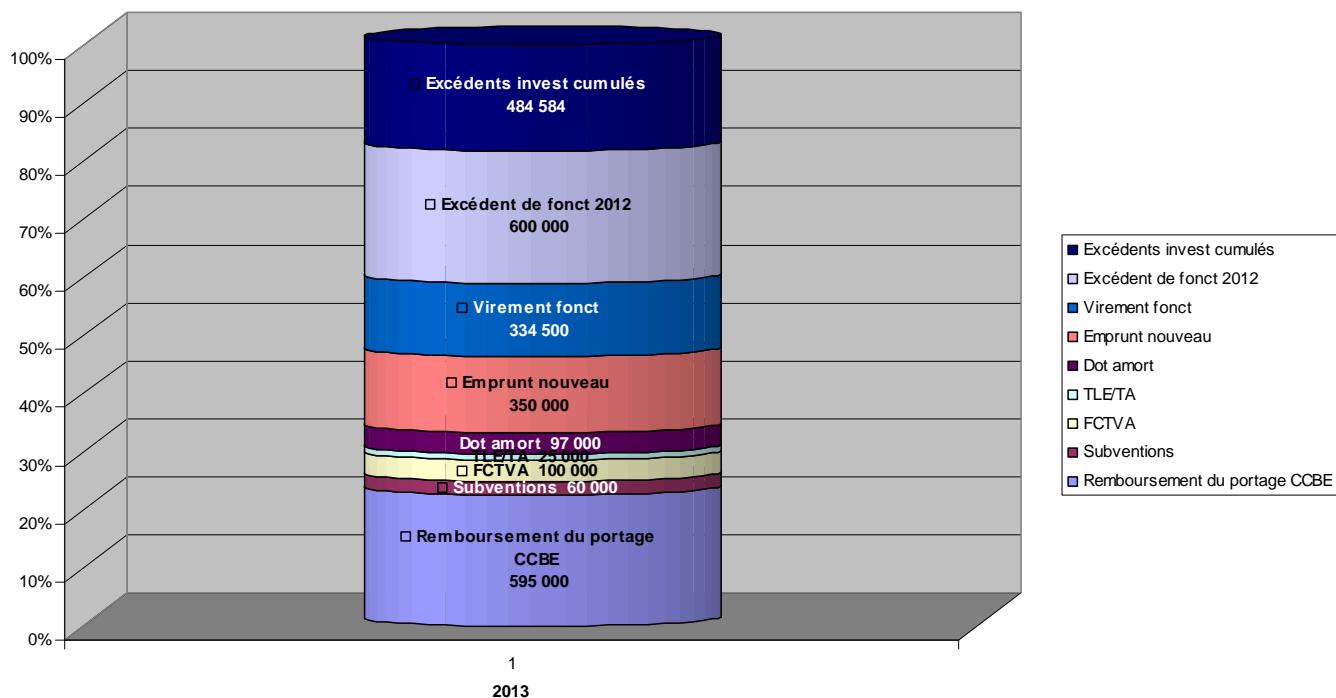
Plus ce ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée, a contrario, un ratio supérieur à 1 indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Pour l'année 2012, ce ratio est de 0.88 pour la commune de Renage, donc favorable.

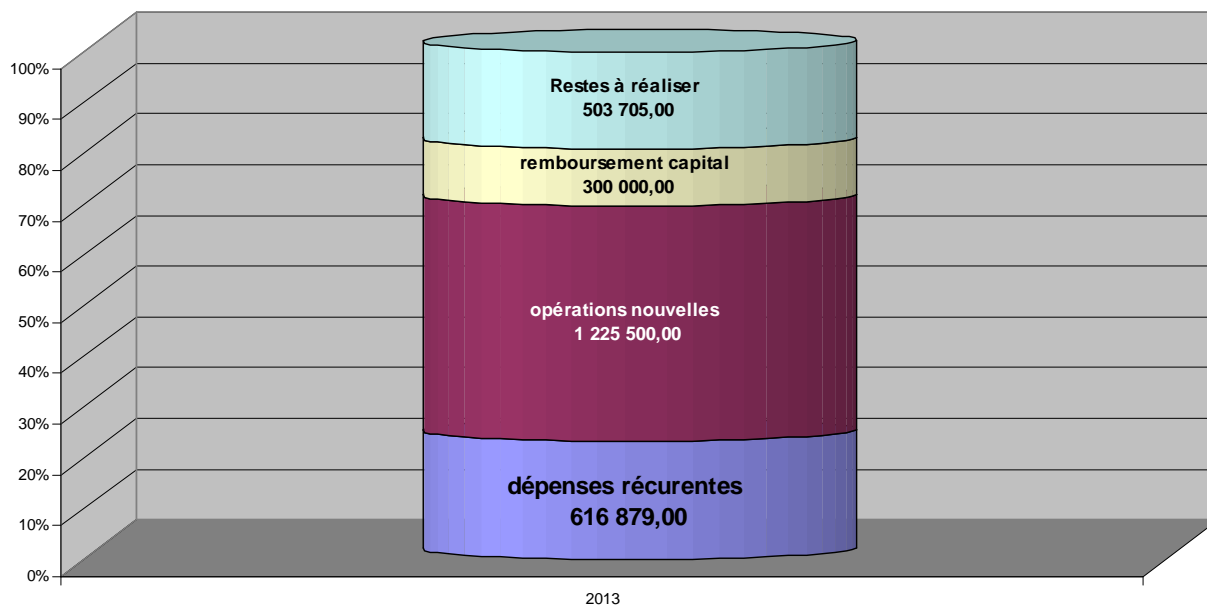
## Budget prévisionnel 2013 :

L'élaboration du budget prévisionnel est en cours. Il devrait être proposé au vote lors d'un prochain Conseil Municipal sous la forme suivante :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT (2 646 084 €)



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (2 646 084 €)



## Intercommunalité :

Monsieur Dominique Roybon rappelle que la CCBE a participé à hauteur de 40 000 € pour le projet d'aménagement du centre-ville.

La dotation de solidarité sera reconduite par la CCBE, à hauteur de 40 000 euros en 2013. Il est important que la CCBE exerce exclusivement sa compétence en matière de développement économique pour une meilleure lisibilité et efficacité.

Il évoque les liens importants qui existent entre la commune et la Communauté de Communes de Bièvre Est, notamment :

- ✚ La mutualisation des moyens nécessaire pour poursuivre le développement de nos structures et les services à la population (ex : médiathèque du Grand Lemps apporte une offre de service supplémentaire à la bibliothèque de Renage à coûts constants).
- ✚ Le portage foncier permettant de saisir des opportunités foncières nécessaires aux projets tout en gardant une marge de manœuvre financière.
- ✚ La prise de compétence animation sociale qui est progressive. Les conventions de mise à disposition des locaux et du personnel sont finalisées.

Cette prise de compétence se met en place difficilement en raison des ressources figées de la CCBE depuis la réforme de la Taxe Professionnelle.

Pour conclure, Monsieur Dominique Roybon insiste sur le fait que la politique de provisions depuis le début du mandat a permis la réalisation de projets d'investissement importants et qu'il convient de :

- ✚ Contenir les dépenses de fonctionnement pour :
  - Limiter l'effet de ciseau (augmentation plus rapide des dépenses que l'augmentation des recettes) afin de maintenir notre capacité d'emprunt.
  - Maintenir l'équilibre financier de la ville.
  - Maintenir les services à la population.
  - Préserver une part substantielle d'autofinancement pour les investissements futurs.
- ✚ Ne pas augmenter les taux d'imposition.
- ✚ Stabiliser l'endettement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Débat d'Orientation Budgétaire,

Prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a été réalisé, pour l'exercice 2013

## II -AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : URBANISME / PATRIMOINE VEGETAL :

- **Opération ravalement de façades : attribution de subvention.**  
Délib n° 02/2013

Invité par Madame le Maire, Monsieur Michel PELLISSIER, délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire expose au conseil municipal :

Dans le cadre des interventions financières de la commune visant à aider la rénovation du patrimoine privé dans le centre du village, la commune est sollicitée pour apporter son concours à la mise en valeur des façades de la maison de Monsieur Marcel Debegnach, située sise 5 Place Cardinale à Renage.

Les travaux portent sur l'enduit, finition gratté fin, teinte 304 ocre doré.

Le Pact de l'Isère a procédé à une visite de contrôle le 25/01/2013 et a déclaré les travaux conformes au cahier des charges.

La facture ravalement partie subventionnable s'élève à : 5 617.50 €TTC.

Le taux de subventionnement communal s'élève à 30 %.

Après calcul, le montant de la subvention communale s'élève à 1 200.00 €TTC.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une subvention communale de 1 200.00 € TTC à Monsieur Marcel DEBEGNACH, pour les travaux de restauration de la façade de sa maison située 5 Place Cardinale à Renage.  
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, l'un des adjoints pris dans l'ordre du tableau, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

- **Consultation pour une étude de gestion différenciée du patrimoine végétal et requalification des espaces publics.**  
Délib n°03/2013

Invité par Madame le Maire, Monsieur Mickaël RICHARD, conseiller municipal délégué au développement durable, rappelle qu'une consultation de type procédure adaptée a été lancée le 25 octobre 2012 concernant un projet d'étude de gestion différenciée du patrimoine végétal et requalification des espaces publics comprenant 2 lots :

- Lot 1 : Analyse paysagère du patrimoine arboré et arbustif de la commune et réalisation d'un plan d'actions pour l'évolution de ce patrimoine
- Lot 2 : Gestion différenciée et requalification des espaces verts de grandes surfaces

Un avis d'appel à la concurrence a été publié sur le site web du journal d'annonces légales "Les affiches de Grenoble et du Dauphiné" le 25/10/12.

3 bureaux d'études ont fait une offre dans les délais impartis, soit avant le 19 novembre 2012 12h00 : ALP'ETUDES, EPODE et LANDFABRIK.

Le règlement de consultation prévoyait une analyse selon les critères suivants :

- Prix des prestations : coefficient de pondération de 40 %
- Capacités professionnelles (compétences, références) : coefficient de pondération de 30 %
- Capacités techniques (moyens affectés à la mission, pertinence de la méthodologie, pertinence du calendrier proposé): coefficient de pondération de 30 %.

Après l'audition des candidats le 14/12/2012, il a été attribué à la société LANDFABRIK les notes suivantes pour le :

#### **Lot 1:**

- 1- **LANDFABRIK :**
  - a. Prix = 18.13/20
  - b. Capacités professionnelles = 18/20
  - c. Capacités techniques = 15/20Note globale = 17.15/20

#### **Lot 2:**

- 1- **LANDFABRIK :**
  - a. Prix = 20/20
  - b. Capacités professionnelles = 18/20
  - c. Capacités techniques = 17/20Note globale = 18.5/20

Au regard des critères de sélection des offres, l'offre du bureau d'études LANDFABRIK, agence de Grenoble, domiciliée à SAINT GERVAIS (38470) est la mieux-disante pour le lot 1 et le lot 2.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de retenir le bureau d'études LANDFABRIK comme prestataire pour la réalisation du projet d'étude de gestion différenciée du patrimoine végétal et requalification des espaces publics, pour le lot 1 pour un montant TTC de 6 530.16 € et pour le lot 2 pour un montant TTC de 5 474.92 €.

- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2013 de la commune de Renage.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

### III - INTERCOMMUNALITE

- **Approbation de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire.**  
Délib n° 04/2013

Invitée par Madame le Maire, Madame Isabelle Rousset, adjointe déléguée aux solidarités informe l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS), créé en 1973, souhaite modifier ses statuts. En effet, ses missions ont évolué et ne correspondent plus à celles citées dans les statuts initiaux.

Madame Isabelle ROUSSET donne lecture des nouveaux statuts, approuvé par le comité syndical du SIS.

**VU** l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales

**VU** la délibération du Syndicat Intercommunal Scolaire en date du 29 mars 2012 relative à la modification des statuts

**VU** les statuts joints en annexe et validés par le syndicat

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire tels qu'ils sont présentés

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

## IV - CONVENTIONS

- **Signature d'une convention de mise à disposition du minibus au service animation sociale de la CCBE.**

Délib n° 05/2013

Invité par Madame le Maire, Madame Isabelle ROUSSET, adjointe et déléguée aux solidarités rappelle que suite à la prise de compétence par la communauté de communes de Bièvre Est de la petite enfance, l'enfance jeunesse et la famille, le centre socioculturel et le Multi accueil de Renage sont désormais gérés par la CCBE.

La commune de Renage met à disposition du service animation sociale de la CCBE, le véhicule trafic RENAULT immatriculé AP-606-BW.

La CCBE dispose du minibus tous les mercredis à la journée en période scolaire et toutes les vacances scolaires.

Une facture sera établie à la CCBE fin juin et fin décembre par la Mairie de Renage pour les 6 mois écoulés sur la base des frais de remboursement de la Fonction Publique.

Lors de la séance du 30 octobre 2012, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du minibus au service animation sociale de la CCBE.

Il est proposé de renouveler cette convention pour les années 2012 et 2013.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire à signer renouveler la convention de mise à disposition du minibus au service Animation Sociale de la CCBE pour les années 2012 et 2013.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

- **Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement de la classe CLIS de Grenoble 2011/2012.**

Délib n° 06/2013

Madame le Maire, informe l'assemblée qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la convention de participation financière au frais de fonctionnement d'une classe CLIS de Grenoble.

Cette participation s'élève à 1092 € par un enfant scolarisé dans cette classe.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière au frais de fonctionnement de la classe CLIS de Grenoble pour l'année scolaire 2011/2012.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.**



- **Signature d'une convention avec la ville de Voiron relative à la participation des frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de la ville de Voiron.**

Délib n° 07/2013

Invité par Madame le Maire, Madame Isabelle ROUSSET, adjointe et déléguée aux solidarités, fait part des pratiques en vigueur concernant le versement de la participation des communes utilisatrices des Centres Médico Scolaire (CMS) de la ville de Voiron.

Les enfants résidant à Renage, sont accueillis au CMS de Paviot situé dans le logement d'une école mis à la disposition par la Ville de Voiron.

En contrepartie la commune de Renage participe aux frais de fonctionnement de la structure sur la base forfaitaire de 0,53 € par élève du premier degré du secteur public et du secteur privé pour l'année scolaire 2011/2012.

Madame Isabelle ROUSSET présente le projet de convention correspondant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à signer avec la ville de Voiron la convention relative à la participation des frais de fonctionnement du CMS.
- PRECISE que les crédits seront ouverts au compte 6558 du budget communal.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

- **Mutualisation d'un animateur « captages prioritaires » et signature d'une convention de mise à disposition de personnel.**

Délib n° 08/2013

Invité par Madame le Maire, Monsieur Pierre KATCHADOURIAN, adjoint délégué à la voirie et aux réseaux informe l'Assemblée que plusieurs collectivités du bassin versant Bièvre Liers Valloire sont concernées par des captages prioritaires (SDAGE et/ou Grenelle) avec l'obligation de mettre en place des programmes d'actions contre les pollutions diffuses. Pour rappel, des plans d'actions doivent être élaborés d'ici fin 2012 pour les captages Grenelle et avant fin 2015 pour les captages prioritaires.

Les collectivités gestionnaires de captages prioritaires ont étudié la possibilité de recruter un animateur «captages prioritaires» à l'échelle du périmètre du SAGE Bièvre Liers Valloire et porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique Bièvre-Liers-Valloire, structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE), afin de mutualiser les moyens et de faciliter l'élaboration et la mise en place des programmes d'actions.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers, le Syndicat des Eaux Dolon Varèze, le Syndicat des Eaux de la Galaure, la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, la commune de Sillans, la commune de Beaucroissant, la commune de Renage et la commune de Saint-Rambert-d'Albon se sont positionnés favorablement à la mutualisation d'un poste d'animateur pour les captages prioritaires.

Les captages du Ronjay, Seyez et Donis, La Vie de Nantoin, les Biesses, Melon et Michel, les Bains et les Teppes Bon Repos sont concernés.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la mutualisation d'un « animateur prioritaires » proposée par la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire,
- DONNE un avis favorable au recrutement d'un animateur « captages prioritaires » par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Hydraulique de Bièvre Liers Valloire,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du personnel correspondante et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

Fin de séance 21h30